

VILLE DE BOIS-COLOMBES

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 MARS 2007 -----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 6 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint, suite aux convocations adressées les 5 et 28 février 2007.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; M. LE LAUSQUE, Mme LEMÊTRE, MM. JOUANOT, DANNEPOND, Mmes PATROIS, BRENTOT, M. VIELHESCAZE, Maires Adjointes ; MM. MOLIN, VIEL, Mme KIMPYNECK, M. JACOB, Mme LEGRAVEREND, M. FOSSET, Mme VENANT-LENUZZA, Mlle DRECQ, MM. AURIAULT, AUSSÉDAT, Mme JOLY-CORBIN, M. LOUIS, Mmes GERARD, PIGNÈDE, ROUSSEL, ROUSSET, M. AUZANNET (à partir de 20H40), MM. LIME, DORSO, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VINCENT, Maire Adjoint, M. DINANIAN, Mmes QUENET, BASSINI-SIDOLI, MM. COMBE, AUZANNET (jusqu'à 20H40), Mme BELPERCHE, M. GRIMONT, Mme BRIGAND, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. VINCENT a donné procuration à Mme PATROIS, M. DINANIAN à Mme JOLY-CORBIN, Mme QUENET à Mme KIMPYNECK, Mme BASSINI-SIDOLI à M. FOSSET, M. COMBE à M. JACOB, M. AUZANNET à Mme ROUSSET (jusqu'à 20H40), Mme BELPERCHE à M. LIME, M. GRIMONT à Mme ROUSSEL.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

L'adoption des comptes administratifs de la Commune et du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Monsieur LE LAUSQUE est élu Président de Séance.

26 voix pour

M. LE LAUSQUE :

Y. REVILLON, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT,

V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : J.-P. LE LAUSQUE, R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

26 voix pour
M. JACOB : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 8 abstentions : P. JACOB, R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

Monsieur LE LAUSQUE soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 30 janvier 2007 qui est adopté.

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

PETITE ENFANCE : *Rapporteur Madame PATROIS.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, donne la parole à Madame PATROIS, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

SPE/2007/015 - Attribution d'un nom à la crèche de la Z.A.C. des Bruyères.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Il est attribué à la crèche qui sera située dans la Z.A.C. des Bruyères au 2, allée Marc-Birkigt, à Bois-Colombes, le nom suivant : « Les Petits Princes ».

-oOo-

SPE/2007/016 - Modification de l'annexe n°1 au règlement intérieur des crèches collectives et familiale de la Commune de Bois-Colombes.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : L'annexe n°1 au règlement intérieur des crèches collectives et familiale de la Ville de Bois-Colombes modifiée telle qu'annexée à la présente Délibération est adoptée.

-oOo-

SPE/2007/017 - Approbation de la convention présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'octroi de la Prestation de Service Unique au bénéfice de la future crèche de la Z.A.C. des Bruyères – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1er : Les termes de la convention présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'octroi de la Prestation de Service Unique au bénéfice de la future crèche de la Z.A.C. des Bruyères sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

-oOo-

CONSTRUCTION : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, et en l'absence de Monsieur VINCENT, présente à l'Assemblée les dossiers relatifs aux travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

TEC/2007/018 - Rénovation de la salle de spectacles Jean-Renoir - Approbation du programme de l'opération préalable à la consultation des maîtres d'œuvre - Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de l'opération et des primes à verser aux candidats - Lancement du concours sur « esquisse + » relatif à la désignation d'un Maître d'œuvre - Demandes d'aides financières - Dépôt du dossier de permis de construire.

Article 1^{er} : Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + », relatif à la rénovation de la salle de spectacles Jean-Renoir, est approuvé.

Article 2 : Le programme de l'opération servant de fondement à cette consultation est approuvé.

Article 3 : L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée à 3.000.000,00 euros Hors Taxes – 3.588.000 euros T.T.C (T.V.A 19,6%) valeur décembre 2006, est approuvée.

Article 4 : Les primes à verser aux candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours sont fixées à 33.100,00 euros T.T.C. par candidat.

Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé exécuter toutes les tâches nécessaires au déroulement du concours qui ne sont pas expressément confiées au jury ou au Conseil Municipal par le Code des Marchés Publics.

Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Ministère de la Culture des subventions au taux maximum, ainsi que de tout autre organisme ou administration susceptible de participer au montage de cette opération.

Article 7 : Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du permis de construire concernant cette opération.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

TEC/2007/019 - Construction d'un centre de tennis rue Gramme à Bois-Colombes - Approbation du programme de l'opération préalable à la consultation des maîtres d'œuvre - Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de l'opération et des primes à verser aux candidats - Lancement du concours sur « esquisse + » relatif à la désignation d'un Maître d'œuvre - Demandes d'aides financières - Dépôt du permis de construire et du permis de démolir.

Article 1^{er} : Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + », relatif à la construction d'un centre de tennis rue Gramme à Bois-Colombes, est approuvé.

Article 2 : Le programme de l'opération servant de fondement à cette consultation est approuvé.

Article 3 : L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux estimée à 4.200.000 euros Hors Taxes – 5.023.200,00 euros T.T.C. (T.V.A. 19,6%) valeur septembre 2006, est approuvée.

Article 4 : Les primes à verser aux candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours sont fixées à 35.100,00 euros T.T.C. par candidat.

Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé exécuter toutes les tâches nécessaires au déroulement du concours qui ne sont pas expressément confiées au jury ou au Conseil Municipal par le Code des Marchés Publics.

Article 6 : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative des subventions au taux maximum, ainsi que de tout autre organisme ou administration susceptible de participer au montage de cette opération.

Article 7 : Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du permis de construire et s'il y a lieu du permis de démolir concernant cette opération.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

SECRETARIAT GENERAL : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, propose à l'Assemblée l'élection des membres appelés à siéger au sein des jurys de concours.

DAG/2007/020 - Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des jurys des concours relatifs à la construction d'un nouveau centre de tennis et à la réhabilitation de la salle Jean-Renoir.

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité.

Nombre de votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18
Liste BOIS-COLOMBES ENSEMBLE	27
Liste ALLIANCE À GAUCHE POUR BOIS-COLOMBES	7

Article 1^{er} : Sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, pour siéger au sein du jury de concours relatif à la construction d'un nouveau centre de tennis :

Liste : Bois-Colombes Ensemble

Titulaires :

- M. LE LAUSQUE
- Mme LEMÊTRE
- M. DANNEPOND
- M. AURIAULT

Suppléants :

- Mme BRENTOT
- M. FOSSET
- M. JOUANOT
- Mme GERARD

Liste : Alliance à Gauche pour Bois-Colombes

Titulaire :

- M. LIME

Suppléant :

- Mme ROUSSEL

Article 2 : Sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, pour siéger au sein du jury de concours relatif à la réhabilitation de la salle Jean-Renoir :

Liste : Bois-Colombes Ensemble

Titulaires :

- M. LE LAUSQUE
- M. VIELHESCAZE
- M. DANNEPOND
- M. LOUIS

Suppléants :

- Mme BRENTOT
- M. JOUANOT
- M. DINANIAN
- Mme GERARD

Liste : Alliance à Gauche pour Bois-Colombes

Titulaire :

M. DORSO

Suppléant :

Mme BELPERCHE

-oOo-

ENVIRONNEMENT : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, et en l'absence de Monsieur VINCENT, présente à l'Assemblée le dossier relatif aux travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

TEC/2007/021 - Rénovation de la Place Jean-Mermoz et de ses abords - Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Département des Hauts-de-Seine, des aides financières au taux maximum pour l'opération de requalification de la Place Jean-Mermoz et de ses abords.

-oOo-

AMENAGEMENT URBAIN : *Rapporteur Monsieur LE LAUSQUE.*

URB/2007/022 - **Travaux d'amélioration dans le parc des Bruyères et le square Franklin-Roosevelt – Autorisation donnée au Maire de déposer les demandes de permis de construire.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à déposer les dossiers de demande de permis de construire relatifs à la création de toilettes et d'un local de gardien au parc des Bruyères et à la création d'un local de gardien et de réserves pour les activités au square Franklin-Roosevelt.

-oOo-

SECRETARIAT GENERAL : *Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le dossier portant sur la modification du règlement intérieur de la Régie du stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

DAG/2007/023 - **Modification du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1^{er} : Le premier alinéa de l'article 5 du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant est rédigé comme suit :

« Les mandats des administrateurs expirent en même temps que celui du Conseil Municipal de Bois-Colombes qui les a désignés. Le Conseil d'Administration est alors renouvelé dans son intégralité après chaque renouvellement du Conseil Municipal. »

Article 2 : Le deuxième alinéa de l'article 6 du règlement intérieur de la Régie municipale chargée du service public du stationnement payant est rédigé comme suit :

« La durée du mandat de Président et de Vice-Président expire en même temps que celui du Conseil d'Administration qui les a élus. Ils sont rééligibles. »

-oOo-

FINANCES : Rapporteur Monsieur DANNEPOND.

Monsieur LE LAUSQUE, Président de Séance, donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

FIN/2007/024 - Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire ayant quitté la Salle du Conseil ;

Article Unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2006 est approuvé.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 voix contre : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

VILLE DE BOIS-COLOMBES				Direction des Finances			
GRILLES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 POUR LA COMMUNE							
Grille de Votes N° 1							
LIBELLE		Mandats émis	Rattachement/ reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS- TENTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)							
DEPENSES (pages 10 à 12)		32 909 705,46	1 595 048,51	34 504 753,97			
011	Charges à caractère général	8 382 772,98	1 173 503,43	9 556 276,41	26	7	
012	Charges de personnel et frais ass.	18 304 601,55		18 304 601,55	26	7	
014	Atténuation de produits	266,00		266,00	26	7	
65	Autres charges de gestion courante	2 790 709,84	229 733,00	3 020 442,84	26	7	
66	Charges financières	1 075 189,45	191 724,43	1 266 913,88	26	7	
67	Charges exceptionnelles	24 142,86	87,65	24 230,51	26	7	
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 303 480,62		2 303 480,62	26	7	
	Charges exceptionnelles	1 086 679,98					

688	Dot.aux amort.et provisions	1 216 800,64					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 542,16		28 542,16	26	7	
677	Charges exceptionnelles	28 542,16					
RECETTES (pages 14 et 15)		34 052 624,17	1 784 859,75	35 837 483,92			
013	Atténuations de charges	14 077,51		14 077,51	26	7	
70	Produits des services	3 065 101,80	247 101,12	3 312 202,92	26	7	
73	Impôts et taxes	20 320 394,72	82 400,00	20 402 794,72	26	7	
74	Dotations, participations	8 692 224,41	1 361 760,71	10 053 985,12	26	7	
75	Autres produits de gestion courante	740 379,52	93 597,92	833 977,44	26	7	
76	Produits financiers	5 386,43		5 386,43	26	7	
77	Produits exceptionnels	1 179 044,81		1 179 044,81	26	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 114,10		6 114,10	26	7	
777	Produits exceptionnels	6 114,10					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	29 900,87		29 900,87	26	7	
777	Produits exceptionnels	29 900,87					
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)							
DEPENSES (pages 16 et 17)		13 620 276,44	2 417 647,30	16 037 923,74			
Hors opérations d'équipement (page 16)							
16	Remboursement d'emprunts	4 416 110,78		4 416 110,78	26	7	
20	Immobilisations incorporelles	51 333,33	37 840,70	89 174,03	26	7	
204	Subventions d'équipements versées	825 445,08	146 346,88	971 791,96	26	7	
21	Immobilisations corporelles	2 132 507,26	286 356,98	2 418 864,24	26	7	
23	Immobilisations en cours	173 866,03		173 866,03	26	7	
Opérations d'équipement (pages 16 et 17)							
0017	Z.A.C. des Bruyères	304 743,74	701 732,56	1 006 476,30	26	7	
0018	Salle Jean Renoir		11 960,00	11 960,00	26	7	
0021	Ilôt Smirlian	62 931,75	18 320,32	81 252,07	26	7	
0022	Restaurant Municipal	15 206,39	46 880,36	62 086,75	26	7	
0027	Ilôt Mermoz	712 638,28	756 045,74	1 468 684,02	26	7	
0028	Ilôt Pompidou	350 909,65	90 737,06	441 646,71	26	7	
0029	Centre Technique Municipal	9 021,93	161 438,07	170 460,00	26	7	
0031	Réseau téléphonique et informatique	9 758,12		9 758,12	26	7	
0032	Abords ZAC église	195 204,23	787,47	195 991,70	26	7	
0033	Mise en sécurité des bâtiments	25 457,36		25 457,36	26	7	
0036	Quatier Nord - Espaces verts	167 077,24		167 077,24	26	7	
0038	Ilot le Mignon	4 063 444,53	159 201,16	4 222 645,69	26	7	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 114,10		6 114,10	26	7	
1922	Plus ou moins-values de cession	6 114,10					
041	Opérations patrimoniales	98 506,64		98 506,64	26	7	
233	Immobilisations en cours	98 506,64					

RECETTES (pages 18 et 19)		15 960 689,20	671 596,73	16 598 285,93		
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 075 776,07		1 075 776,07	26	7
1068	Affectation n-1	2 340 117,32		2 340 117,32	26	7
13	Subvention d'équipement	2 641 186,27	637 596,73	3 278 783,00	26	7
16	Emprunts et dettes assimilées	7 412 754,04		7 412 754,04	26	7
21	Immobilisations corporelles		34 000,00	34 000,00	26	7
27	Autres immobilisations financières	88 868,24		88 868,24	26	7
024	Produits des cessions d'immobilisations					
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 303 480,62		2 303 480,62	26	7
	<i>192 Plus ou moins-values de cession</i>	<i>203 535,22</i>				
	<i>211 Immobilisations corporelles</i>	<i>883 144,76</i>				
	<i>288 Amortissement des immobilisations</i>	<i>1 216 800,64</i>				
041	Opérations patrimoniales	98 506,64		98 506,64	26	7
	<i>200 Immobilisations incorporelles</i>	<i>98 506,64</i>				

-oOo-

FIN/2007/025 - Avis sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2006.

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Percepteur de la Commune pour les opérations financières au titre de l'exercice 2006.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

FIN/2007/026 - Approbation du compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire ayant quitté la Salle du Conseil ;

Article Unique : Le compte administratif du service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006 est approuvé.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

1 voix contre : P. AUZANNET.

et 6 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

VILLE DE BOIS-COLOMBES				DIRECTION DES FINANCES		
GRILLES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT						
Grille de Votes N° 2						
LIBELLE	Mandats émis	Rattachement/ reste à réaliser	TOTAL	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABS-TENTION
SECTION D'EXPLOITATION (page 11)						
DEPENSES						
	58 237,37	29 740,54	87 977,91			
011	Charges à caractère général	42 934,77	29 740,54	72 675,31	26	1 6
012	Charges de personnel et frais ass.					
65	Autres charges de gestion courante					
014	Atténuation de produits					
66	Charges financières	540,93	540,93	26	1	6
67	Charges exceptionnelles	1 459,75	1 459,75	26	1	6
68	Dotations aux amortissements et provisions	13 301,92	13 301,92	26	1	6
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à la section d'investissement					
RECETTES						
	152 169,03		152 169,03			
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services, marchandises	150 836,51	150 836,51	26	1	6
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 332,52	1 332,52	26	1	6
SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 14 et 15)						
DEPENSES (page 14)						
	59 816,43		59 816,43			
13	Subv. d'investissement transférées au compte de résultat	1 332,52	1 332,52	26	1	6
16	Emprunts et dettes assimilées	12 108,24	12 108,24	26	1	6
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours	46 375,67	46 375,67	26	1	6
RECETTES (page 15)						
	106 595,27	86 752,00	193 347,27			

10	Dotations, fonds divers et réserves	93 293,35	93 293,35	26	1	6
1068	Affectation n-1					
13	Subvention d'équipement		86 752,00	86 752,00	26	1
16	Emprunts et dettes assimilées					
28	Amortissement des immobilisations	13 301,92	13 301,92	26	1	6
21	Immobilisations corporelles					
021	Virement de la section de fonctionnement					

FIN/2007/027 - Avis sur le compte financier du Receveur Percepteur pour le service annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006.

Article Unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte financier du service annexe de l'assainissement tel qu'établi par le Receveur Percepteur pour l'exercice 2006.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, A. PIGNEDE, E. COMBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BELPERCHE, A. GRIMONT, A. LIME, J. DORSO.

-oOo-

FIN/2007/028 - Débat sur les orientations générales du budget de la Commune – Année 2007.

Débat sans vote.

Article Unique : En prévision de l'examen du budget primitif pour l'année 2007, le Conseil Municipal a procédé à un débat sur les orientations générales du budget de la Commune, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-oOo-

RESSOURCES HUMAINES : Rapporteur Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le personnel communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

DRH/2007/029 - Fixation des taux de rémunération des agents intervenant sur des missions techniques ponctuelles.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1^{er} : Le taux horaire brut de rémunération des agents intervenant sur des missions techniques ponctuelles est fixé à 44,11 euros.
A ce taux viendra s'ajouter une indemnité égale à 10 % du traitement de l'agent.

Article 2 : La rémunération afférente sera imputée au budget communal :

- Chapitre 012 : « Charges de personnel » ;
- Nature 64131 : « Rémunération ».

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur Le Maire indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

I Marchés publics

- 1.- signé avec la société INDRA SISTEMAS un marché à procédure adaptée pour l'acquisition et la maintenance de 16 machines à voter. Le marché comprend également des prestations de formation et de communication et est conclu de sa notification au 31 décembre 2012 pour un montant de 78.334,41 euros T.T.C. ;
- 2.- signé avec le groupe MAROUSSE un marché à procédure allégée pour la présentation d'un concert public le 21 juin 2007 en soirée pour un montant de 2.000,00 euros H.T. ;
- 3.- signé avec le groupe JAMAÏCA ALL STARS un marché à procédure allégée pour la présentation d'un concert public le 21 juin 2007 en soirée pour un montant de 8.000,00 euros H.T. ;
- 4.- signé avec la société C.I.G. un marché à procédure adaptée pour effectuer des missions de contrôle de réception ou de pré réception des travaux effectués sur les ouvrages d'assainissement. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé à trois reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 10.000,00 euros H.T. et 30.000,00 euros H.T. par période contractuelle ;

- 5.- signé avec la société ACHATPUBLIC.COM un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un service d'information électronique dans le domaine des marchés publics. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2007 et pour un montant de 238,00 euros T.T.C. ;
- 6.- signé avec Maître HASDAY un marché à procédure allégée pour rechercher et définir tous les moyens réglementaires pouvant être mis en œuvre pour assurer la continuité du service de collecte des ordures ménagères. Le marché est conclu pour un montant horaire de 190,00 euros H.T. ;
- 7.- signé avec la société VEM un marché à procédure adaptée pour la fourniture d'un service d'information sur téléphone mobile. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pour un montant de 7.176,00 euros T.T.C. auquel s'ajoutera 0,08 euro T.T.C. par message envoyé ;
- 8.- signé avec la société WARTNER un marché à procédure adaptée pour le nettoyage et le blanchissage de linges. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché sera compris entre 5.980,00 euros T.T.C. et 19.940,00 euros T.T.C. par période contractuelle ;
- 9.- signé avec LA POSTE un contrat de distribution d'un courrier, relatif au calcul du quotient familial, pour l'envoi en nombre d'au maximum 530 enveloppes moyennant 213,62 euros T.T.C. pour 530 enveloppes ;
10. - signé avec LA POSTE un contrat de distribution du journal de Bois-Colombes, pour l'envoi en nombre d'au maximum 420 enveloppes moyennant 357,97 euros T.T.C. pour 420 enveloppes ;
11. - signé avec la société AJC PLUS un marché à procédure adaptée pour la maintenance et l'affûtage périodique d'un massicot. Le marché est conclu du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007 et sera ensuite reconductible trois fois pour des périodes d'un an. Le montant du marché pour la première période contractuelle s'établit à 811,30 euros T.T.C. et à 973,54 euros T.T.C. par an en cas de reconduction ;
12. - signé avec la société TIMETOBUY un marché à procédure adaptée pour la transformation du journal de Bois-Colombes et du guide de bienvenue en journal et guide interactifs sur le site internet de la Commune. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pour un montant de 4.635,69 euros T.T.C. ;
13. - signé avec la société READSPEAKER un marché à procédure adaptée pour la vocalisation du site internet de la Commune. Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2007 pour un montant de 3.686,67 euros T.T.C. ;

14. - signé avec la société BATIPLUS un marché à procédure adaptée relatif aux missions de contrôle technique pour les opérations d'aménagement des locaux de l'immeuble « Le Vigny » et de réhabilitation des offices et salles de restaurant du groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 14.642,63 euros T.T.C. ;
15. - signé avec MN CONSEIL un marché à procédure adaptée relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 pour les opérations d'aménagement des locaux de l'immeuble « Le Vigny » et de réhabilitation des offices et salles de restaurant du groupe scolaire Jules-Ferry. Le marché est conclu pour un montant de 8.754,72 euros T.T.C. ;
16. - signé avec la société FRANCE TELECOM un marché négocié pour l'enfouissement du réseau aérien de télécommunications propriété de FRANCE TELECOM, Place Jean-Mermoz. Le marché est conclu pour un montant de 7.513,31 euros nets de taxes ;
17. - signé avec la société MAGNUS FRANCE un marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du progiciel Mercure. Le marché est conclu du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007 et est reconductible par période d'un an à deux reprises. Le montant annuel du marché s'élève à 1.183,26 euros T.T.C. ;
18. - signé avec la société SAGE LOAN un marché à procédure adaptée pour la maintenance du progiciel « SAGE FINANCEMENTS » modules « dettes expertises » et « crédit revolving ». Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2007 et est reconductible pour une période d'un an. Le montant annuel du marché s'élève à 1.874,13 euros T.T.C. ;
19. - signé avec GENERALI FRANCE ASSURANCES un marché à procédure adaptée pour assurer le matériel scénique utilisé pour le spectacle de Gaétan Leclerc à la salle Jean-Renoir le 2 février 2007. Le montant prévisionnel de la prime s'établit à 250,00 euros frais et taxes inclus ;
20. - signé avec GENERALI FRANCE ASSURANCES un marché à procédure adaptée pour assurer le matériel scénique utilisé pour le spectacle humoristique de TITOFF le 12 janvier 2007. Le montant de la prime s'élève à 200,00 euros T.T.C. ;
21. - réglé à la compagnie AGF LA LILLOISE la somme de 58.480,59 euros T.T.C. correspondant au paiement de la prime provisionnelle 2007 de l'assurance flotte automobile et à sa régularisation pour 2006 ainsi qu'à l'appel de cotisation provisionnel de la police mission pour 2007 ;

22. - réglé à la compagnie AGF-IART la somme de 34.227,79 euros T.T.C. correspondant à l'appel de cotisation provisionnelle de la police responsabilité civile pour l'année 2007 et la somme de 3.786,97 euros T.T.C. correspondant à la régularisation de l'année 2006 ;
23. - réglé à la société GROUPAMA la somme de 659,60 euros T.T.C. correspondant au paiement pour 2007 de la prime relative à la protection juridique pénale des agents et élus municipaux ;
24. - réglé à la société GROUPAMA TRANSPORTS la somme de 3.970,08 euros T.T.C. correspondant à la prime provisionnelle pour 2007 de la police « marchandises transportées » et la somme de 399,68 euros T.T.C. correspondant à la régularisation de l'exercice 2006 et à l'ajustement en découlant pour 2007 ;

II Tarifs

25. - mis à disposition de la troupe LE TRILLE BLANC, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'un spectacle théâtral intitulé « Marcelle » les 17 et 18 mars 2007 ;
26. - mis à disposition du COMITE D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'une pièce de théâtre évoquant Jean Moulin le mardi 13 février 2007 ;
27. - mis à disposition du Lycée DANIEL-BALAVOINE, à titre gratuit, la salle Jean-Renoir pour la représentation d'un spectacle théâtral par les élèves le 15 février 2007 ;
28. - fixé à 3,50 euros le tarif d'accès aux séances de cinéma organisées dans le cadre de la manifestation « Le printemps du cinéma » qui aura lieu à la salle Jean-Renoir du 18 au 20 mars 2007 inclus ;

III Louage de choses

29. - mis fin à compter du 31 janvier 2007 à la location du logement sis 68, rue Charles-Duflos au 1^{er} étage ;

IV Annulation de majoration

30. - annulé, pour un Bois-Colombien, la majoration de 10 %, appliquée au titre exécutoire pour retard de paiement d'une facture relative à une activité culturelle.

QUESTIONS DIVERSES :

Au titre des questions diverses, sont ensuite successivement abordés :

- les effectifs du personnel municipal notamment dans la filière médico-sociale ;
- l'acquisition de machines à voter électroniques et leur utilisation lors des prochains scrutins électoraux.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h35.

Le MAIRE,
Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON